

Natation synchronisée IRSO

Programme et règlements sportifs

Informations



Inter Région Sud Ouest Saison 20 13-2014

L'organisation interrégionale _____	p 4
La réglementation des compétitions IRSO NS _____	p 6
Les compétitions IRSO NS	
<i>Fiche compétition N°1 :N3Journée d'Automne IRSO</i> _____	p 13
<i>Fiche compétition N°2 :N3 Journées Techniques d'Hiver IRSO</i> _____	p 14
<i>Fiche compétition N°3a: Tournoi interrégional de Qualification (TIRQ)</i> _____	p 15
<i>Fiche compétition N°3b :N3Championnat interrégional FINA</i> _____	p 16
<i>Fiche compétition N°4a : Finale Interrégionale des Jeunes</i> _____	p 17
<i>Fiche compétition N°4b :N3Challenge IRSO Espoirs</i> _____	p 18
<i>Fiche compétition N°5a : N3 Championnats été Performance</i> _____	p 19
<i>Fiche compétition N°5b: Challenge Promotion IRSO</i> _____	p 20
<i>Fiche compétition N°6 : Ballets combinés du socle de formation</i> _____	p 21
Les Programmes fédéraux	
<i>L'Ecole de Natation Française (ENF)</i> _____	p 22
<i>La labellisation des clubs</i> _____	p25
<i>La formation -Les Brevets Fédéraux</i> _____	p27
Le suivi des jeunes nageuses en IRSO _____	p 30
La formation en IRSO _____	p 31
Calendriers et contacts _____	p 32
Références et rappels réglementaires _____	p 35
Annexe : <i>qualifications des clubs de l'IRSO</i> _____	p 36

1. Le Conseil de l'IRSO (Inter Région Sud Ouest)

Le Conseil de l'IRSO est l'organe interrégional qui organise le fonctionnement administratif et financier de l'interrégion sud ouest de la Fédération Française de Natation. Il coordonne la politique sportive interrégionale de toutes les activités de la natation dans le Sud Ouest.

Quelques chiffres:

- 4 comités régionaux représentés : l'Aquitaine, le Limousin, Midi Pyrénées et le Poitou Charentes.
- 3 zones de vacances différentes:
 - ozone A: Midi Pyrénées
 - ozone B: Limousin et Poitou Charentes
 - o zone C : Aquitaine
- 4 disciplines de la FFN : water polo, eau libre, natation course et natation synchronisée
- environ 37 000 licenciés

Composition du Conseil de l'IRSO:

- Les présidents des comités régionaux** : Hélène Tachet des Combes (Aquitaine), Armand Dutheil (Limousin), Bernard Dalmon (Midi Pyrénées) et Jimmy Persigant (Poitou Charentes).
- Un vice-président de chaque comité régional ou son représentant**
- L'élu référent de chaque comité régional par discipline.** En natation synchronisée:
 - oAquitaine: Lara Mellot
 - oLimousin: Nathalie Favreau
 - oMidi Pyrénées: Christine Kitegi
 - o Poitou Char entes : Marie Balsaux
- **Le trésorier de chaque comité régional (ou trésorier adjoint)**

Fonctionnement:

Au minimum 2 réunions par saison sportive seront organisées afin de:

- valider le projet pour la saison future et définir les budgets
- étudier les bilans qualitatifs et financiers

Des commissions sportives sont instituées, sachant que la responsabilité des différentes disciplines est confiée aux régions suivant le rattachement administratif des cadres techniques d'Etat :

- Natation Course : Aquitaine (CTS référent Véronique Stephan)
- Eau Libre: Limousin (CTS référent Anne Citerne)
- Natation Synchronisée: Midi Pyrénées (CTS référent Maeva Morineau)
- Water Polo: Poitou Charentes (CTS référent Philippe Barrière)

Le plongeon n'étant représenté qu'en Aquitaine, la responsabilité de cette discipline lui a été dévolue.

Natation Synchronisée interrégionale:

Le Conseil de l'IRSO valide la politique et l'organisation de l'activité interrégionale proposée par la Commission ainsi que le budget prévisionnel.

Il participe aux coûts des formations interrégionales et colloques, des frais d'organisation des compétitions interrégionales,

2. La commission interrégionale de natation synchronisée

Les commissions interrégionales ont pour mission d'élaborer une politique sportive et de développer leur discipline, sous l'égide du comité régional coordonnateur.

En natation synchronisée, cette commission est composée:

-des présidentes de commission régionale:

- Aquitaine: Lara Mellot
- Limousin: Nathalie Favreau
- Midi Pyrénées: Christine Kitegi
- Poitou Charentes: Marie Balsaux

- des responsables régionaux d'officiels (ou son représentant):

- Responsable Aquitaine: Mireille Anghelidi
- Responsable Midi Pyrénées et Poitou Charentes : Jacqueline Lacaze
- Responsable Limousin : Vanessa Lamarque
- adjoint Aquitaine: ?
- adjoint en Poitou Charentes : Sandrine Chapuzet
- adjoints Midi Pyrénées: Béatrice Levy-Valensi et Lucie Rocher
- adjoint Limousin chargée de la formation des juges JO et D: Nathalie Favreau

Les référents régionaux (ENF3, Danse, Informatique, techniciens.) pourront être conviés aux réunions IRSO NS suivant l'ordre du jour.

Calendrier prévisionnel des réunions IRSO NS:

- samedi 19 ou dimanche 20 octobre 2013 lors du colloque IRSO NS (Limoges).
- samedi 11 janvier 2014, journée précédent le séminaire IRSO transversal qui sera organisé le dimanche 12 janvier 2014 (lieu ?).
- samedi 12 ou dimanche 13 avril, lors du challenge espoirs et de la Finale des Jeunes IRSO (Midi Pyrénées),

Ce programme sportif a pour objet de présenter la politique sportive interrégionale et les actions prévues pour la saison, en natation synchronisée.

3. Les actions interrégionales NS prévues pour la saison 2013-

2014 Le colloque IRSO NS: 19 et 20 octobre 2013 à Limoges

Les compétitions interrégionales (voir les fiches compétitions)

Le stage d'été interrégional pour les nageuses du cycle 2 et espoirs (sous conditions): en juillet 2014

La réglementation des compétitions IRSO NS

1. Conditions d'engagement aux épreuves

Nul ne peut officier ou pratiquer dans un club de la FFN sans être licencié.

Pour participer aux compétitions, les licences doivent être oblitérées par les comités régionaux.

2. Positionnement des nageuses

Au début de saison un positionnement de l'ensemble des nageuses sera proposé par les clubs auprès de leur comité régional, **avant le 18 octobre 2013** (voir annexe N°5). **Le positionnement devra être validé par la commission régionale avant le 8 novembre 2013 et transmis au cadre technique.**

3. Les engagements

a. Les compétitions de socle:

Pour toutes les compétitions régionales relevant du socle de formation se référer aux conditions prévues par les comités organisateurs (dates, conditions d'engagement...).

Des formulaires d'engagement sont proposés par la FFN dans l'applicatif « narval » communiqué aux comités régionaux.

Le comité organisateur de la compétition vérifie l'exactitude des engagements.

Après chaque compétition, le comité organisateur met à jour le tableau de suivi des compétitions régionales de socle (listant l'ensemble des nageuses positionnées sur le socle pour la saison).

*La liste nominative des nageuses ayant validé un programme du socle sera transmise au comité régional ainsi qu'au département Nat. Synchro. de la FFN, **avant le 15 janvier** (validation au 31 décembre) **et le 15 juillet** (validation au 30 juin) de chaque saison.*

Un tableau « statistiques-socle » pourra être élaboré à chaque fin de saison pour faire apparaître le nombre de nageuses inscrites sur la saison par programme, le nombre de validations en décembre et en juin, le nombre total de validations et ainsi procéder à des analyses de population suivant l'âge des nageuses.

b. Les compétitions organisées au niveau régional: Les engagements des compétitions de socle se font maintenant tous via « Extranat ».

Se référer au programme sportif régional pour connaître la marche à suivre.

c. Les compétitions organisées au niveau interrégional:

Les engagements des différentes compétitions se font tous via « Extranat »:

Les compétitions inscrites sur les règlements Fédéraux sont déclarées par la FFN et le gestionnaire est le Comité Régional organisateur.

Les compétitions spécifiques à l'Interrégion sont déclarées par le Comité Régional organisateur. Il en est aussi le gestionnaire.

Les engagements comprennent:

- l'engagement des nageuses et des ballets
- l'engagement des juges et autres Officiels

Si un club ne s'engage pas pour les compétitions via Extranat, les engagements ne seront pas recevables (Cf règlement Fédéraux)

Les engagements sur « Extranat » sont généralement ouverts 23 jours avant le début de la compétition. Ils sont modifiables durant toute la période d'ouverture.

Il est donc souhaitable de réaliser les engagements de votre club dès l'ouverture des engagements et rectifier ceux-ci, ensuite, si nécessaire.

S'engager, dès l'ouverture des engagements permet d'avoir le temps nécessaire pour lever une éventuelle, difficulté.

Procédure:

1- Engagements définitifs IRSO : tenant compte des délais d'engagements

Les clubs saisissent les **engagements définitifs, en ligne, sur Extranat** (cf tableau d'engagement IRSO). Si la saisie n'est pas possible sur Extranat, des directives vous seront communiquées par l'organisateur, en temps voulu.

Les clubs envoient par **courrier au comité Midi Pyrénées de Natation***, dans les 48h suivant la clôture des engagements sur extranet (cachet de la poste faisant foi):

le listing récapitulatif des nageuses et du jury engagés sur Extranat, ainsi que la liste des personnes au secrétariat et les chronométreurs; avec le tampon du comité régional d'appartenance,

la fiche IRSO « droits d'engagements » renseignée

le chèque du règlement des droits d'engagements à l'ordre du comité Midi Pyrénées de Natation

Comité Midi Pyrénées de Natation
72, rue Riquet D Bat B - BAL 37
31000 TOULOUSE

Les clubs envoient par **mail au comité organisateur**:

le listing récapitulatif des nageuses et du jury engagés sur Extranat, ainsi que la liste des personnes au secrétariat et les chronométreurs; avec le tampon du comité régional d'appartenance,

la fiche FFN E08 : bordereau récapitulatif d'engagements pour la composition des ballets.

la fiche FFN E09 d'engagement de jury pour connaître le niveau des officiels.

Midi Pyrénées

Présidente de commission régionale: chris.kitegi@orange.fr

Référent informatique: patrick.clerc17@orange.fr

Aquitaine:

Présidente de commission régionale: laramellot@yahoo.fr

Référent informatique: dmellot33@yahoo.fr

Limousin:

Présidente de commission régionale: nathaliefavreau@sfr.fr

2- Le comité organisateur fait le récapitulatif des engagements des nageuses et officiels (listing) et l'envoi:

à la référente interrégionale: chris.kitegi@orange.fr

à la juge arbitre de la compétition

au comité Midi-Pyrénées de Natation : muriel@mpffn.fr

3- Le contrôle des engagements, dans les différentes catégories et épreuves, est effectué par le juge arbitre de la compétition.

d. Rappel des couleurs pour les fichesFFN E08 et E09:

Prog. Acquisition : blanc

Prog Développement: blanc

Prog Formation: blanc

Catégorie espoirs FINA : jaune clair

Catégorie juniors FINA : vert clair

Catégorie juniors PERFORMANCE : vert

Catégorie seniors et toutes catégories FINA: orange clair

Catégorie seniors et toutes catégories PERFORMANCE : orange

e. Rappels généraux:

Pour les compétitions IRSO, le tampon du comité régional d'origine doit être apposé sur les feuilles d'engagement.

Les feuilles d'engagement doivent être remplies dans la mesure du possible par informatique, pour plus de lisibilité.

Les jaquettes des CD doivent être réglementaires (site FFN). **Il est fortement conseillé d'apporter un double lors des compétitions.**

N'oubliez pas d'indiquer sur les engagements au moins 1 personne du club, licenciée, disponible pour la durée de la compétition, pour les différents postes à pourvoir: secrétariat, lecteur de notes, coursier et délégué aux nageuses.

4. Les tarifs d'engagements IRSO

	Tarif par nageuse engagée	Tarif par ballet engagé
Journée d'Automne	9 euros	---
Journées techniques d'hiver	9euros	11euros
Finale interrégionale jeunes	15euros	---
Challenge Interrégional Espoirs	9euros	11euros
Chts N3 été Performance Championnat interrégional FINA Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ) Challenge Promotion IRSO	9euros	11euros
Championnat IRSO Combinés du socle	5euros	11 euros

Tableau d'engagement IRSO

Compétition	Dates	Période de saisie des engagements	Date limite de règlement	Lieu de compétition
N3 Journée d'Automne	16 novembre 2013	Consulter EXTRANAT synchro	03 nov 2013	MIDI PYRENEES Toulouse AM
N3 Journées techniques d'hiver	25 et 26 janvier 2013	Consulter EXTRANAT synchro	12 jan 2014	AQUITAINE Bordeaux
<i>TIRQ</i>	29 et 30 mars 2014	Consulter EXTRANAT synchro	16 mars 2014	MIDI PYRENEES Montauban
N3 Championnat interrégional <i>FINA</i>		Consulter EXTRANAT synchro		
Finale interrégionale jeunes	12 et 13 avril 2014	Consulter EXTRANAT synchro	30 mars 2014	MIDI PYRENEES Colomiers
N3 Challenge Interrégional Espoirs				
Challenge Promotion IRSO	24 et 25 mai 2014	Consulter EXTRANAT synchro	11 mai 2014	AQUITAINE Bordeaux
N3 Championnat été <i>Performance</i>		Consulter EXTRANAT synchro		
Championnat IRSO combinés du socle	21 et 22 juin 2014	Consulter EXTRANAT synchro	08 juin 2014	LIMOUSIN Limoges

Les clubs dont les engagements ne seront pas saisis à la date limite seront considérés comme étant forfaits.

5. Forfaits et pénalités IRSO

Compétitions	Pénalité * forfait nageuse** (euros)	Pénalité * non présentation d'officiel (euros)	Pénalité * Dossier incomplet, hors délai Support musical non conforme
Championnats N3 HIVER Journée d'Automne Journées techniques	50	300	50
Finale Interrégionale Jeunes	50	300	50
Championnats N3 ETE N3 ETE Performance Championnat interrégional FINA TIRQ Challenge Interrégional espoirs	50	300	50
Championnat IRSO Combinés du socle	50	300	50

* Les pénalités sont à régler sur place le jour de la compétition

**Pénalité forfait nageuse :

- si forfait non déclaré
- si forfait déclaré après établissement du programme, sauf si un certificat médical est remis dans les 48heures.

6 . Officiels

Pour chaque compétition, un club engageant:

- De 1 à 5 nageuses, devra engager au minimum un officiel du niveau de la compétition (cf Circulaire des Officiels).
- De 6 à 10 nageuses, devra engager, au minimum, 2 officiels du niveau de la compétition.
- Plus de 10 nageuses, devra engager, au minimum, 2 officiels du niveau de la compétition plus un autre Officiel (Chronométrateur, secrétariat, informatique, délégué licencié).

Si un club n'a pas la possibilité d'engager un Officiel licencié dans son club, il lui appartient de faire appel à un Officiel licencié dans un autre club. Dans ce cas, il devra prendre, en charge son déplacement et son hébergement.

En cas de non respect de ces règles, le club se verra appliquer la pénalité financière de 300€ conformément au règlement financier de l'Interrégion.

Le fait de faire forfait pour toutes ses nageuses, le jour de la compétition, ne dispense pas le club engagé à une compétition de la présence du juge prévu pour cette compétition. Dans le cas contraire, il y aura cumul des 2 pénalités (nageuse(s) et juge).

Les Officiels sont obligatoirement engagés pour toute la durée de la compétition.

Seule exception: Possibilité de se relayer pour les officiels d'un même club sur une compétition durant plusieurs jours.

Chaque Officiel devra, afin de justifier de sa présence, signer, dès son arrivée sur le lieu de compétition, la liste d'émargement, disponible au secrétariat de la compétition. A défaut d'émargement, la pénalité financière sera appliquée.

La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels.

La fonction de juge-arbitre lors des compétitions IRSO sera réparti entre les officiels A de l'interrégion (excepté pour la compétition IRSO des ballets combinés du socle qui sera confiée à un juge B):

- Marie-Claude Besancon (officiel AI)
- .Sandra Doïmo (officiel AI)
- .Jacqueline Lacaze (officiel A)
- .Mireille Anghéïdi (officiel A)
- .Karine Yetkinoglu (officiel A)
- .Vanessa Lamarque (officiel A)

7. Organisation matérielle des compétitions interrégionales

Vidéo:

Toutes les épreuves de compétition interrégionale sont filmées avec le camescope de l'IRSO. Le club support de l'organisation trouve les personnes ressources à la prise d'images. Les images sont ensuite transmises au cadre technique sous format numérique.

Sécurité

Il appartient, aux clubs organisateurs de se conformer aux règles de sécurité en vigueur, concernant toutes les manifestations publiques (Nombre de personnes, évacuation, sécurité des gradins, sécurité électriques etc...).

SACEM

La déclaration est à la charge du comité organisateur. Les taxes concernant la retransmission des œuvres musicales sont avancées par le comité organisateur. Il appartient aux organisateurs de transmettre la facture à l'Interrégion pour remboursement.

Sonorisation

La sonorisation nécessaire à la compétition devra être de qualité suffisante afin de retranscrire correctement les enregistrements des différents ballets. Un micro HF est souhaitable. Il appartient à l'organisateur de se conformer aux règles, en vigueur, concernant la sécurité électrique de la sonorisation (en particulier sous-marine).

La lecture des enregistrements devra pouvoir se faire obligatoirement sur CD. Si l'organisateur offre la possibilité aux clubs d'une lecture sur clé USB, il devra en informer suffisamment, à l'avance, les Comités Régionaux de l'Interrégion. Cependant, pour les compétitions inscrites aux Règlements Fédéraux, les clubs devront être en mesure, de fournir obligatoirement, un support CD en plus d'un support USB. Dans le cas de l'utilisation de clé USB, les différents ballets, présents sur le support USB, devront être parfaitement identifiés.

Les jaquettes des CD devront être conformes (téléchargeable sur le site fédéral).

Il est fortement conseillé d'apporter un double des cd lors des compétitions.

Photocopieuse

Dans le cadre du développement durable, il ne sera pas imprimé de résultats. Seul l'affichage durant la compétition fera l'objet d'impression « papier ». Il reste obligatoire de disposer d'une photocopieuse sur le lieu de la compétition.

Imprimés

Tous les imprimés sont téléchargeables sur le site Fédéral.

Les imprimés nécessaires à l'organisation (juges et secrétariat) devront être préparés, en amont de la compétition par le Comité ou le Club organisateur. L'organisateur devra prévoir suffisamment de personnel pour gérer la préparation des dossiers de juges avant chaque épreuve.

Autres Matériels

- .Plateforme avec tables et chaises pour les jurys,
- .Tables et chaises pour le secrétariat,
- .Podium pour les remises des récompenses
- . 1 bande rouge par atelier pour les figures imposées

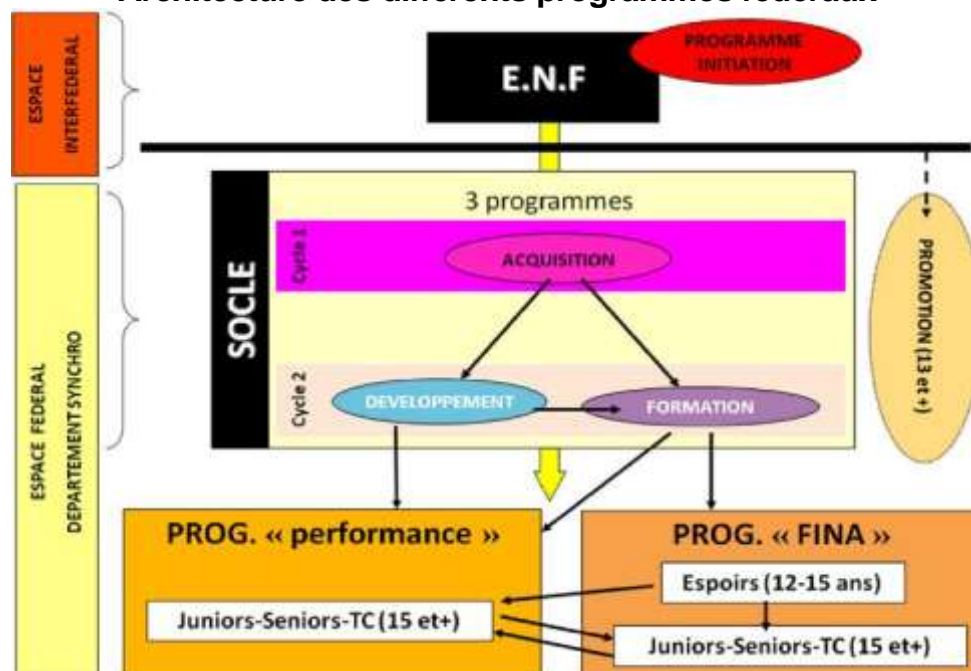
Repas et collations du jury et secrétariat

Prévoir le nécessaire pour les collations (eau, boissons diverses, cafetière, bouilloire, biscuits, sucreries, etc)
Prévoir 1 repas offert par journée complète de compétition

Les compétitions IRSO natation synchronisée

PRESENTATION GENERALE

Architecture des différents programmes fédéraux



NIVEAUX D'ORGANISATION en IRSO selon les CIRCUITS

	SOCLE de FORMATION	CIRCUIT PERFORMANCE	CIRCUIT FINA	CIRCUIT PROMOTION	Autres Evénements
	Tous âges	A partir de 15 ans (1998 et après)	A partir de 12 ans (2001 et après)	A partir de 13 ans (2000 et après)	
NATIONAL			Tous les Chpts de France Hiver et Eté d'Elite et National		
N3 - IR	Finale des Jeunes (épreuves individuelles) et Chpt N3 du socle (ballets)	JTH + N3 Eté	JA + JTH + TIRQ + chpt interrégional FINA et Challenge Espoirs IRSO	Challenge Promotion IRSO	Laisser à l'initiative des régions, départements et clubs.
Région	Organisation des épreuves n°1 à 5 des niveaux A-D --- F	Chpts régionaux hiver et été en MP	Chpts régionaux hiver et été en MP	Challenges régionaux Promotion	
Département					

**FICHE COMPETITION N° 1:
N3 Journée d'Automne IRSO
Samedi 16 novembre 2013
(MIDI PYRENEES –Toulouse piscine Alban Minville)**

NAGEUSES CONCERNEES

Les solistes Espoirs, Juniors et Seniors de l'IRSO, non qualifiées directement sur une épreuve nationale ou é lite en solo pour la saison 2013/2014 (d'après les résultats de la saison 2012/2013), **et souhaitant chercher une qualification.**

Les solistes déjà qualifiéesaux championnats d'Hiver Elite lors de la saison N-1 peuvent participer à titre préparatoire à cette compétition, sans pour autant remettre en cause leur qualification.

ATTENTION : L'engagement sur la journée d'automne est un engagement sur toute la saison !!!

La ou les nageuses qui seront qualifiées suite à cette compétition pour participer aux championnats de France Hiver Elite, devront poursuivre leur préparation avec sérieux en solo jusqu'aux compétitions nationale ou é lite d'été, si elles se qualifient.

RAPPEL :les places en national sont limitées et c'est sur la base de la représentation de l'interrégion sur les compétitions nationales d'été que sont calculés les quotas pour la saison suivante.

Nouveauté :l'épreuve technique est désormais ouverteaux nageuses des équipes 1 positionnées dans le programme

FINA espoirs ou juniors pour cette saison, cette compétition étant considérée comme préparatoire.

CONTENU DES EPREUVES

ESPOIRS

L'engagement dans l'épreuve de solo implique de fait la participation à l'épreuve technique.

Figures imposées (FINA) : 2 figures obligatoires, Ariane (423) et Barracuda vrille 360° (301°)

Solo : partie de solo (1'30)

JUNIORS

L'engagement dans l'épreuve de solo implique de fait la participation à l'épreuve technique.

Figures imposées:2 figures obligatoires, Barracuda grand écart aérien (308) et Marsouin tour vrillé (355g)

Solo : partie de solo (1'30)

SENIORS

Solo : solo technique (2'00)

Les épreuves de solo pourront être organisées toutes catégories confondues.

CLASSEMENT ET PODIUM

ESPOIRS

Solo: 50% FI - 50% solo libre

Les2premières solistes seront qualifiées pour accéder aux éliminatoires du championnat de France d'Hiver Elite 2013.

Pas de qualification pour l'interrégion sud ouest dans cette catégorie.

JUNIORS

Solo: 50% FI -50% solo libre

Les5premières solistes seront qualifiées pour accéder aux éliminatoires du championnat de France d'Hiver Elite 2013.

Cynthia Hipolito (CNS) est déjà qualifiée pour les CFHE 2013.

SENIORS

Solo technique : 100%

Les2 (ou 3 suivant l'effectif aux engagements préliminaires pour les chpts Hiver Elite 2013)premières solistes seront qualifiées pour accéder aux éliminatoires du championnat de France d'Hiver Elite 2013.

Elise Thalineau (6B), Julie Gonzalez (PNS) et Cathy Caubet (MN82) sont déjà qualifiées pour les CFHE 2013.

Les quotas pour chaque interrégion sont de 1 au minimum. Ils sont calculés sur la base de la participation aux championnats nationaux de la saison précédente.

**FICHE COMPETITION N° 2:
N3 journées techniques d'Hiver IRSO
25 et 26 janvier 2014 (AQUITAINE)**

NAGEUSES CONCERNEES

Toutes les nageuses Espoirs, Juniors et Seniors de l'IRSO, mais les nageuses qui auront participé au championnat d'hiver Elite 2013 seront engagées en feuille blanche en solo et/ou figures imposées, et ne feront pas partie du classement officiel.

Concernant les duos, cette épreuve étant spécifique à l'IRSO, toutes les nageuses peuvent s'y engager et un classement IRSO sera effectué.

CONTENU DES EPREUVES

L'engagement dans l'une ou l'autre de ces épreuves est libre. Il s'agit d'une étape hivernale de préparation des nageuses, en vue des championnats d'été.

ESPOIRS

Figures imposées (FINA) :

- 2 figures obligatoires :Ariane (423) et Barracuda vrille 360° (301^e)
- 2 figures parmi les group esoptionnel sN°1 et 2 :Catalina (115) et Marsouin vrille ascendante de 180°(355h)

Solo : solo libre en entier (2'15)

Duo : partie de duo libre (1'45)

JUNIORS

Figures imposées : les clubs engagent leurs nageuses sur l'une ou l'autre épreuve, suivant la stratégie de préparation,

AU CHOIX

- *Une épreuve de 4 figures imposées FINA:le groupe obligatoire + groupe 1 optionnel*

Soit: Barracuda grand écart aérien (308) -Marsouin tour vrillé (355g) –Aurora spire (330c) et Londres (154)

OU

- *Une épreuve de 2 figures imposées FINA: le groupe obligatoire seulement*

Soit:Barracuda grand écart aérien (308) -Marsouin tour vrillé (355g)

Solo :solo libre en entier (2'30)

Duo : partie de duo libre (1'45)

SENIORS

Solo :partie de solo libre (1'30)

Duo : partie de duo libre (1'45)

Les épreuves de solo et duo pourront être organisées toutes catégories confondues.

CLASSEMENT ET PODIUM

ESPOIRS

Figures imposées (FINA) : 100% - Podium

Solo:100% -Podium

Duo : 100% -Podium

JUNIORS

Figures imposées :100% -2 Podiums suivant les figures nagées (4 figures ou 2 figures)

Solo: 100% -Podium

Duo : 100% -Podium

SENIORS

Solo libre: 100% -Podium

Duolibre: 100% -Podium

FICHE COMPETITION N° 3a:
Le Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ)
29 et 30 mars 2014 (MIDI PYRENEES -Montauban)

NAGEUSES CONCERNEES

Les nageuses Juniors et Seniors de IÛIRSO, non qualifiées directement sur une épreuve nationale ou élite **en duo** pour la saison 2013/2014 (d'après les résultats de la saison 2012/2013), et souhaitant chercher une qualification.

Les duos engagés au TIRQ ont la possibilité de nager aux N3 été Performance dans cette même épreuve.

Cette compétition s'intégrera au championnat interrégional FINA.

CONTENU DES EPREUVES

JUNIORS

L'engagement dans l'épreuve de duo implique de fait la participation à l'épreuve technique.

Figures imposées : 2 figures obligatoires, Barracuda grand écart aérien (308) -Marsouin tour vrillé (355g)

Duo libre (3'00)

SENIORS

L'engagement dans l'épreuve de duo peut se faire en duo libre et/ou en duo technique.

Duotechnique (2'20)

Duo libre (3'00)

Les épreuves de duo libre pourront être organisées toutes catégories confondues.

CLASSEMENT ET PODIUM

JUNIORS

Duo: 50% FI -50% duo libre

Les 5 premiers duos juniors seront qualifiés pour accéder au barrage duo du championnat de France National d'été 2014.

1 duo juniors de l'IRSO est d'ores et déjà qualifié pour le championnat de France d'été Elite 2014 : Colomiers NS.

SENIORS

Duo technique: 100%

Les 2 premiers duos techniquesseront qualifiés pour accéder à l'épreuve de duo technique du championnat de France d'été 2014.

2 duos techniques de l'IRSO sont d'ores et déjà qualifié pour le championnat de France d'été 2014: Pessac NS et Colomiers NS.

Duo libre: 100%

Le 1er duo libre sera qualifié pour accéder à l'épreuve de duo libre du championnat de France d'été 2014. 1 duo libre est d'ores et déjà qualifié pour le championnat de France d'été 2014 : Colomiers NS.

Les épreuves de duo libre pourront être organisées toutes catégories confondues.

FICHE COMPETITION N°3b :
N3 Championnat interrégional FINA IRSO
29 et 30 mars 2014 (MIDI PYRENEES -Montauban)

NAGEUSES CONCERNEES

Cette compétition s'adresse aux **nageuses juniors et seniors du programme FINA** (environ 70 nageuses).

Elle intégrera le Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ).

CONTENU DES EPREUVES

JUNIORS (FINA)

L'engagement dans 1épreuve de ballet implique de fait la participation à l'épreuve technique.

Figures imposées:

- 2 figures obligatoires: Barracuda grand écart aérien (308) - Marsouin tour vrillé (355g)
- 1 groupe optionnel tiré au sort parmi les 3 suivants:
 - o Groupe 1 : Aurora spire (330c) et Londres (154)
 - o Groupe 2 : Raie Manta (142) et Papillon (343)
 - o Groupe 3 : Ibis vrille continue (112f) et Jupiter (325)

Solo libre : 2'30

Duo libre: 3'00

Equipe libre : 4'00

SENIORS (FINA)

Les épreuves seniors sont indépendantes les unes des autres. L'engagement est donc libre.

Solo technique : 2'00

Solo libre : 2'30

Duo technique : 2'20

Duo libre: 3'00

TOUTES CATEGORIES (FINA)

Combiné libre : 4'30

Les épreuves de solo et duo libres pourront être organisées toutes catégories confondues.

CLASSEMENT ET PODIUM

JUNIORS

Figures imposées: 100% / 1 podium

Solo: 50% FI Ø 50% ballet libre / 1 podium Duo

: 50% FI Ø 50% ballet libre / 1 podium Equipe

libre: 50% FI Ø 50% ballet libre / 1 Podium

SENIORS

Solo technique: 100% / 1 podium

Solo libre : 100% / 1 podium

Duo technique: 100% / 1 podium

Duo libre: 100% / 1 podium

TOUTES CATEGORIES

Combiné libre: 100% / 1 podium

**FICHE COMPETITION N° 4a :
Finale inter régionale des Jeunes
12 et 13 avril 2014 (MIDI PYRENEES -Colomiers)**

NAGEUSES CONCERNEES

Nageuses du Cycle 2 du socle de formation, répondant aux critères suivants:

En développement:

Etre nées en 2003 et après (11ans et moins)

Avoir validé sur la saison en cours et la saison précédente : l'épreuve improvisation et au moins 2 épreuves parmi la danse, la technique ou la propulsion, dans le programme développement

En formation:

Etre nées en 2002 et après (12 ans et moins)

Avoir validé sur la saison : l'épreuve improvisation et au moins 2 épreuves parmi la danse, la technique ou la propulsion, dans le programme formation

Les critères d'âge seront éventuellement revus en fonction de l'étude des positionnements des clubs, si la population ciblée est jugée insuffisante. Les clubs seront avertis si tel est le cas, d'ici la fin de l'année 2013.

Attention, il n'est pas possible d'engager une nageuse dans le programme « développement » si celle-ci était positionnée en « formation » en début de saison.

Effectif prévisionnel : 15 nageuses par programme

Cette compétition sera couplée au challenge espoirs.

CONTENU DES EPREUVES

Chaque nageuse ne s'engage qu'à un seul niveau (soit développement, soit formation) et est tenue de réaliser

3épreuves: L'épreuve technique:

En développement, 4 figures à réaliser

Ballet leg alternatif coeff 2.4 (102) † Barracuda coeff 2.0 (301) –Coup de pied à la lune coeff 1.8 (311) †

Promenade avant coeff 2.1 (360)

En formation, 4 figures à réaliser

Ariane coeff 2.8 (423) -Barracuda vrille 360° coeff 2.2 (301e) † Albatros coeff 2.2 (240) † Ballet leg alternatif coeff 2.4 (102)

L'épreuve danse:le contenu est en référence avec la réglementation du socle de formation

1 épreuve de solo libre (1030) sera également organisée.

CLASSEMENT ET PODIUM

6 classements sont prévus : 1 classement par épreuve et par programme.

2 podiums généraux sont prévus **suivant le total de points des nageuses:**

- 1 en programme Développement : 40% épreuve technique † 40% épreuve danse †20% solo libre
- 1 en programme Formation: 40% épreuve technique †40% épreuve danse †20% solo libre

La validation de l'épreuve danse lors de cette compétition est possible suivant la réglementation FFN.

SELECTION AU STAGE INTERREGIONAL DÔETE 2014

Les meilleures nageuses de développement et formation du sud ouest seront sélectionnées à partir des résultats de cette compétition pour participer au stage IRSO natation synchronisée de l'été 2014 (nombre de nageuses à déterminer).

FICHE COMPETITION N°4b:
N3 challenge Interrégional Espoirs
12 et 13 avril 2014 (MIDI PYRENEES -Colomiers)

NAGEUSES CONCERNEES

L'effectif prévisionnel pour la saison 2013-2014 est d'environ 50 nageuses.

Les nageuses du programme formation, née entre 1999 et 2002, souhaitant présenter un solo ou un duo peuvent le faire suraccord du cadre technique. Dans ce cas elles passeront en pré -swimmer et ne seront pas intégrées au classement.

Cette compétition sera couplée à la Finale Interrégionale des Jeunes.

CONTENU DES EPREUVES

L'engagement dans 1 épreuve de ballet implique de fait la participation à l'épreuve technique. Figures imposées FINA:

- 2 figures obligatoires: Ariane (423) et Barracuda vrille 360° (301°)
 - 1 groupe optionnel tiré au sort 72 heures avant la compétition, parmi les 3 :
 - Groupe 1: Héron (342) et Catalina (115)
 - Groupe 2 : Marsouin vrille ascendante de 180° (355h) et Flamenco jambe pliée (140)
 - Groupe 3 : Albatros 1/2 tour (240a) et Grand écart facial (346)
- Solo (2'15)
 - Duo (2'45)
 - Equipe (3'30)

CLASSEMENT ET PODIUM

- Figures : 100% -podium
- Solo : 50% FI + 50% solo libre - podium
- Duo : 50% FI + 50% duo libre –podium
- Equipe: 50% FI + 50% équipe libre – podium

SELECTION AU STAGE INTERREGIONAL D'ETE 2013

Les meilleures nageuses espoirs du sud ouest, **nées entre 2000 et 2002**, seront sélectionnées à partir des résultats de cette compétition pour participer au stage IRSO natation synchronisée de l'été 2014 (nombre de nageuses à déterminer).

FICHE COMPETITION N° 5a :
N3 Championnats été Performance
24 et 25 mai 2014 (AQUITAINE)

NAGEUSES CONCERNEES

Cette compétition s'adresse aux **nageuses juniors et seniors du programme Performance** (environ 80 nageuses)

CONTENU DES EPREUVES

JUNIORS (Performance)

L'engagement dans 1 épreuve de ballet implique de fait la participation à l'épreuve technique.

Figures imposées:

- 2 figures obligatoires: Barracuda grand écart aérien (308) - Marsouin tour vrillé (355g)
- 1 groupe optionnel tiré au sort parmi les 2 suivants:
 - o Groupe 1 : Aurora spire (330c) et Londres (154)
 - o Groupe 2 : Raie Manta (142) et Papillon (343)

Solo libre : 2'30

Duo libre: 3'00

Equipe libre : 4'00

SENIORS (Performance)

Solo libre : 2'30

Duo libre: 3'00

TOUTES CATEGORIES (Performance)

Combiné libre : 4'30

Les épreuves de solo et duo libres pourront être organisées toutes catégories confondues.

CLASSEMENT ET PODIUM

JUNIORS

Figures imposées : 100% / 1 podium

Solo: 50% FI ÷ 50% ballet libre / 1 podium Duo

: 50% FI ÷ 50% ballet libre / 1 podium Equipe

libre: 50% FI ÷ 50% ballet libre / 1 Podium

SENIORS

Solo libre : 100% ballet libre / 1 podium

Duo libre: 100% ballet libre / 1 podium

TOUTES CATEGORIES

Combiné libre: 100% / 1 podium

**FICHE COMPETITION N° 5b:
Challenge Promotion IRSO
24 et 25 mai 2014 (AQUITAINE)**

NAGEUSES CONCERNEES

Ce programme permet de pratiquer la natation synchronisée sans qu'il y ait forcément d'objectif de compétition dans le respect de la définition "large" et des dimensions essentielles de la discipline. Les objectifs visés sont le plaisir dans la pratique à travers la rencontre et le spectacle.

Cette compétition s'adresse aux **nageuses âgées de plus de 13 ans (nées en 2001 et avant), positionnées en programme Promotion et titulaires du Pass^ocompétition NS.**

CONTENU DES EPREUVES

BALLET D'ÉQUIPE (de 4 à 8 nageuses)

Durée : 3'00

Éléments imposés dans l'ordre, à réaliser par l'ensemble des nageuses en simultané :

- 1 Enchaînement de ballet leg avec 2 flamencos obligatoires
2. Poussée rétro simple (immersion complète)
3. Déplacement rétropédalage 1 bras en l'air
4. Promenade avant

Éléments imposés, à réaliser par l'ensemble des nageuses, libre placement dans le ballet :

- 1 porté au minimum
- 1 effet de contact entre toutes les nageuses (action connectée = mouvements en connexion, joints ou entrelacés)
- 1 cascade

DUO

Durée: 1'45

Éléments imposés dans l'ordre, à réaliser par l'ensemble des nageuses en simultané:

1. Enchaînement de ballet leg avec 2 flamencos obligatoires
2. Poussée rétro simple (immersion complète)
3. Déplacement rétropédalage 1 bras en l'air
4. Promenade avant

Éléments imposés, à réaliser par l'ensemble des nageuses, libre placement dans le ballet:

- 1 porté au minimum
- 1 effet de contact entre les nageuses (action connectée = mouvements en connexion, joints ou entrelacés)

SOLO

Durée: 1'30

Éléments imposés dans l'ordre:

- 1 Poussée barracuda
2. Poussée rétro 1 bras (immersion complète)
3. Déplacement rétropédalage 2 bras en l'air
4. Verticale jambe pliée, rassemblé à hauteur et descente verticale.

CLASSEMENT ET PODIUM

Ballet d'équipe: 100% ballet / 1 podium

Duo: 100% ballet / 1 podium

Solo: 100% ballet / 1 podium

FICHE COMPETITION N° 6:
Ballets combinés du socle de formation
Compétition IRSO
21 et 22 juin 2014 (LIMOUSIN)

NAGEUSES CONCERNEES

Nageuses du socle de formation, répondant aux critères suivants: **avoir participé dans la saison à au moins 2 épreuves individuelles du socle, dans le cycle où la nageuse est engagée pour cette compétition.**

Cycle 1 : Programme ACQUISITION

Proposition de catégories d'âge: par moyenne d'âge, afin de ne pas bloquer les clubs dans leur composition d'équipe

- C1: moyenne d'âge moins de 12 ans

-C2 : moyenne d'âge 12 ans et plus

La référence pour la moyenne d'âge: l'âge de chaque nageuse en 2014 et faire la moyenne des âges.

Dans chaque région, les 3 meilleurs ballets de chaque catégorie d'âge sont qualifiés pour la compétition IRSO.

Cycle 2 : Programme DEVELOPPEMENT

Proposition de catégories d'âge : par moyenne d'âge, afin de ne pas bloquer les clubs dans leur composition d'équipe

-D1 : moyenne d'âge moins de 13 ans

-D2 : moyenne d'âge 13 ans et plus

La référence pour la moyenne d'âge: l'âge de chaque nageuse en 2014 et faire la moyenne des âges.

Dans chaque région, les 2 meilleurs ballets de chaque catégorie d'âge sont qualifiés pour la compétition IRSO.

Cycle 2 : Programme FORMATION

Pas de moyenne d'âge: 1 seul classement.

Les ballets « mixtes » composés à la fois de nageuses développement et formation, seront classés dans le programme Formation.

Dans chaque région, les 2 meilleurs ballets du programme formation sont qualifiés pour la compétition IRSO.

CONTENU DES EPREUVES

Se reporter à la fiche épreuve « ballet combiné » du socle de formation (téléchargeable sur le site FFN)

Combiné libre:

- Cycle 1 : 3'00 (+ ou - 15") dont 1' de partie groupe (tolérance 5" en moins)
- Cycle 2 : 3'30 (+ ou - 15") dont 1'15 de partie groupe (tolérance 5" en moins)

L'ordre de passage des ballets sera établi d'après un tirage au sort par catégories d'âge.

CLASSEMENT ET PODIUM

6 classements et podiums sont prévus **suivant le total de points des nageuses:**

- 1 pour chaque groupe d'âge en Acquisition
- 1 pour chaque groupe d'âge en Développement
- 1 en programme Formation

LES PROGRAMMES FEDERAUX

L'Ecole de Natation Française (ENF)

A travers ce concept, **les Fédérations et les membres du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (C.I.A.A.) entendent offrir au plus grand nombre une initiation aux pratiques de la natation et une découverte des disciplines sportives qu'elles développent.** C'est un vecteur de communication et de développement pour l'ensemble des membres du CIAA.

La coopération qui s'établit entre les acteurs de l'Ecole de Natation Française implique le respect par chacun d'obligations devant garantir le succès, l'efficacité, la pérennité et la notoriété positive du concept.

Pour garantir à toutes les personnes que leurs aptitudes seront appréciées de la même façon par toutes les Fédérations et quel que soit le lieu où se déroulera le test, les évaluateurs devront suivre une formation d'harmonisation.

Les évaluations ne peuvent donner lieu à interprétation, elles sont jugées à partir de grilles communes qui décrivent avec précisions et sans ambiguïté les critères de réussites des tests.

Les organisateurs devront signer et s'engager à suivre le cahier des charges de l'ENF.

Les passages de tests comprennent des évaluateurs responsables et garant de la bonne mise en œuvre du dispositif et des assistants évaluateurs en charge d'une tâche ou d'un secteur.

1. La demande d'agrément

Comment devient-on club agréé ENF?

Le club doit en faire la demande au Comité Régional qui envoie le cahier des charges au club candidat. Le club remplit le formulaire d'agrément attaché au cahier des charges et le retourne au Comité Régional. A l'issue de cet envoi, dans la mesure où les renseignements sont corrects et que le club a renouvelé son affiliation, le Comité Régional agréé le club ENF.

Cette étape est nécessaire pour ouvrir des droits au club.

L'agrément est délivré pour l'année sportive en cours et renouvelé chaque année par tacite reconduction.

A quoi le club s'engage?

- Mettre en place les passages de tests ENF et en assurer la communication locale
- Recruter les évaluateurs et assistants évaluateurs et s'assurer qu'ils ont suivi une formation adaptée au niveau des tests
- Assurer le suivi administratif des sessions de passage de tests
- Mettre à disposition le matériel nécessaire au bon déroulement des sessions
- Remettre en fin d'année sportive un bilan détaillé de l'activité

2. La formation des évaluateurs et assistants

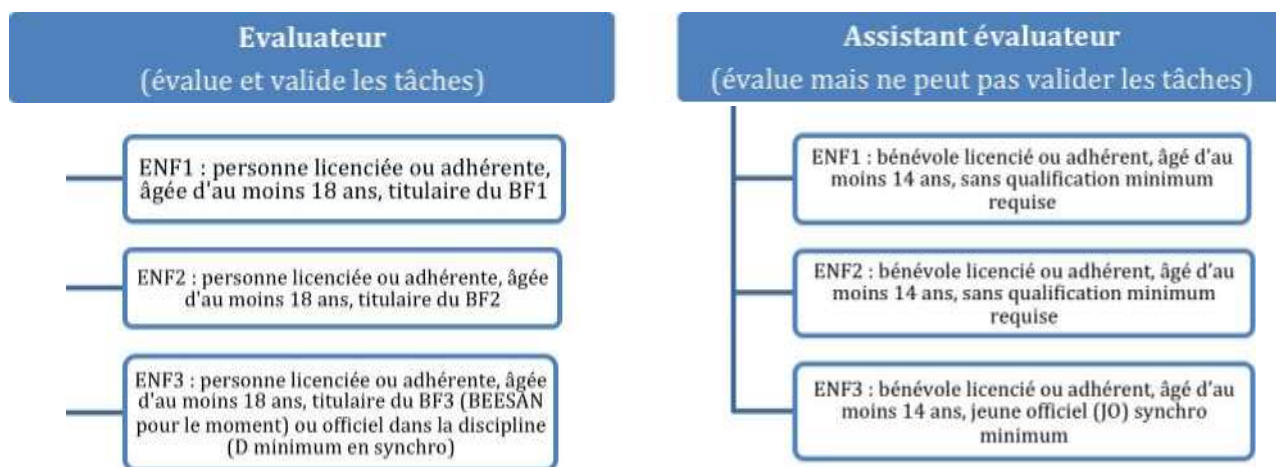
1 formation pour chaque niveau:



Les formations se déroulent niveau par niveau. Pour prétendre à un niveau il faut être titulaire du niveau sous-jacent et avoir une expérience de 2 sessions.

Les formations durent en moyenne 3h et permettent l'attribution d'un numéro d'identifiant pour chaque participant (nécessaire pour la validation des sessions de tests ENF).

2 qualifications possibles, après avoir suivi les formations, suivant le profil des candidats:



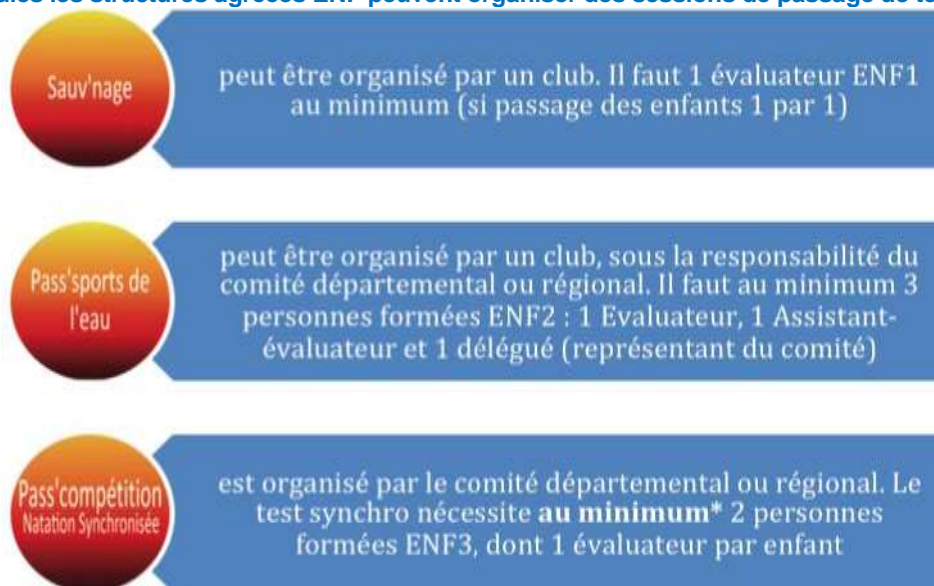
Plusieurs exemples de personnes ayant suivi les formations ENF1, 2 et 3:

- Une personne ayant seulement la qualification du BEESAN sera évaluateur pour les 3 niveaux
- Une personne ayant seulement la qualification d'officiel D natation synchronisée sera Assistant évaluateur pour le Sauv'nage et le Pass'sports de l'eau, mais Evaluateur pour le Pass'compétition synchro.
- Une jeune fille de 16 ans, bénévole pour son club aidant par exemple à l'encadrement du groupe de débutante, étant jeune officiel : sera Assistant évaluateur pour les 3 niveaux (si elle n'est pas JO, elle ne peut pas participer à la formation ENF3 !).

Les commissions régionales organisatrices de formation d'évaluateur ENF3 doivent se rapprocher de l'ERFAN et du comité départemental d'accueil, pour l'organisation de la formation et l'attribution des identifiants auprès de chaque personne formée. La liste des identifiants sera transmise aux intéressés ainsi qu'au cadre technique de la discipline.

3. Les sessions ENF

Seules les structures agréées ENF peuvent organiser des sessions de passage de tests.



*Ceci constitue le nombre minimum requis mais des organisations plus confortables peuvent être imaginées.

4. Le Pass'compétition natation synchronisée

Support vidéo : le dvd fédéral ENF

Rappels réglementaires :

À partir de la saison 2012-2013, tous les enfants (garçons et filles) nés en 2004 et après (2005, 2006...) devront être titulaires de l'ensemble des tests de l'ENF pour participer aux diverses compétitions du programme.

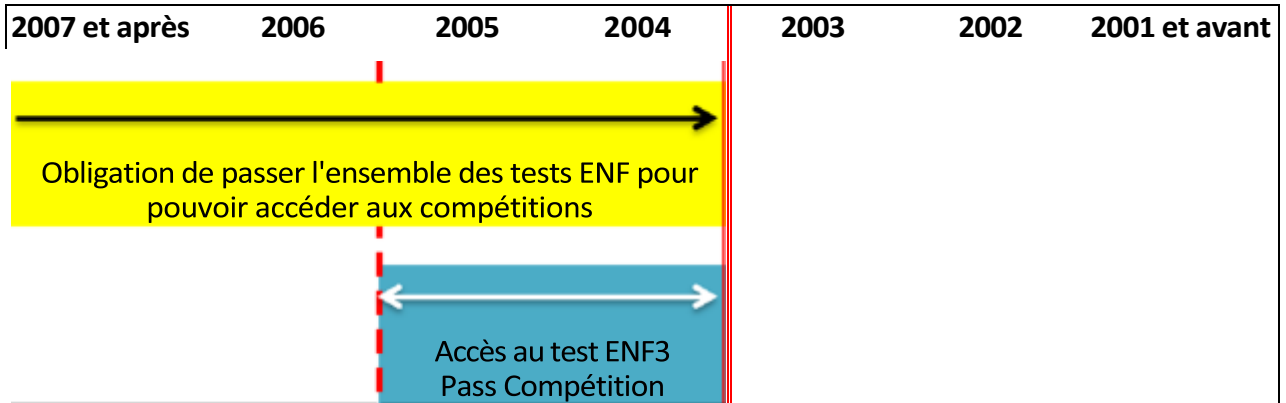
Autrement dit, les nageuses (ou nageurs) nés en 2003 et avant peuvent accéder directement au socle de formation de natation synchronisée.

Nouveauté : pour la saison 2013-2014, seuls les enfants nés en 2005 ou 2004 auront le droit de se présenter au pass'compétition

REGLEMENT

natation synchronisée.
ENF 201

Schéma récapitulatif :



Conditions d'organisation :

--- Ttes
1 ligne

les nageuses
nés sur 2001 et avant

suffit pour

validé

le Pass

1 nageur

--- Des nageuses et nageurs peuvent accéder au socle de formation

la distance

de formation

Exemple

un nageuse

peut se réaliser sur

de 2006 qui

des a validé

modules le de

distances variées, adaptés à tout type de bassin)

--- Du matériel de sonorisation, dont un haut parleur sous-marin

- Des chronomètres, un sifflet

En-dehors des évaluateurs et des assistants, il faut également prévoir des personnes aux secrétariats, chronos, délégué aux nageuses, responsable sonorisation. Ces personnes n'ont pas l'obligation d'être officiel ou ENF3.

Les commissions régionales organisatrices de pass compétition natation synchronisée doivent transmettre après chaque session, au comité régional, au cadre technique coordonnateur, ainsi qu'au cadre technique de la discipline, le bilan listant les nageurs(es) ayant validé l'épreuve. Ce tableau bilan fourni par la FFN, doit mentionner les N° d'identifiants des évaluateurs et assistants ENF3 en exercice.

5. Les textes réglementaires qui peuvent être transmis par le comité régional

- Le formulaire de demande d'agrément
- Le cahier des charges de l'ENF
- les descriptifs techniques et critères d'évaluation des parcours du Sauv'Nage et du Pass'sports de l'eau (sur DVD : sous format informatique)
- les descriptifs techniques et critères d'évaluation des parcours du Pass'compétition (sur DVD : sous format informatique)

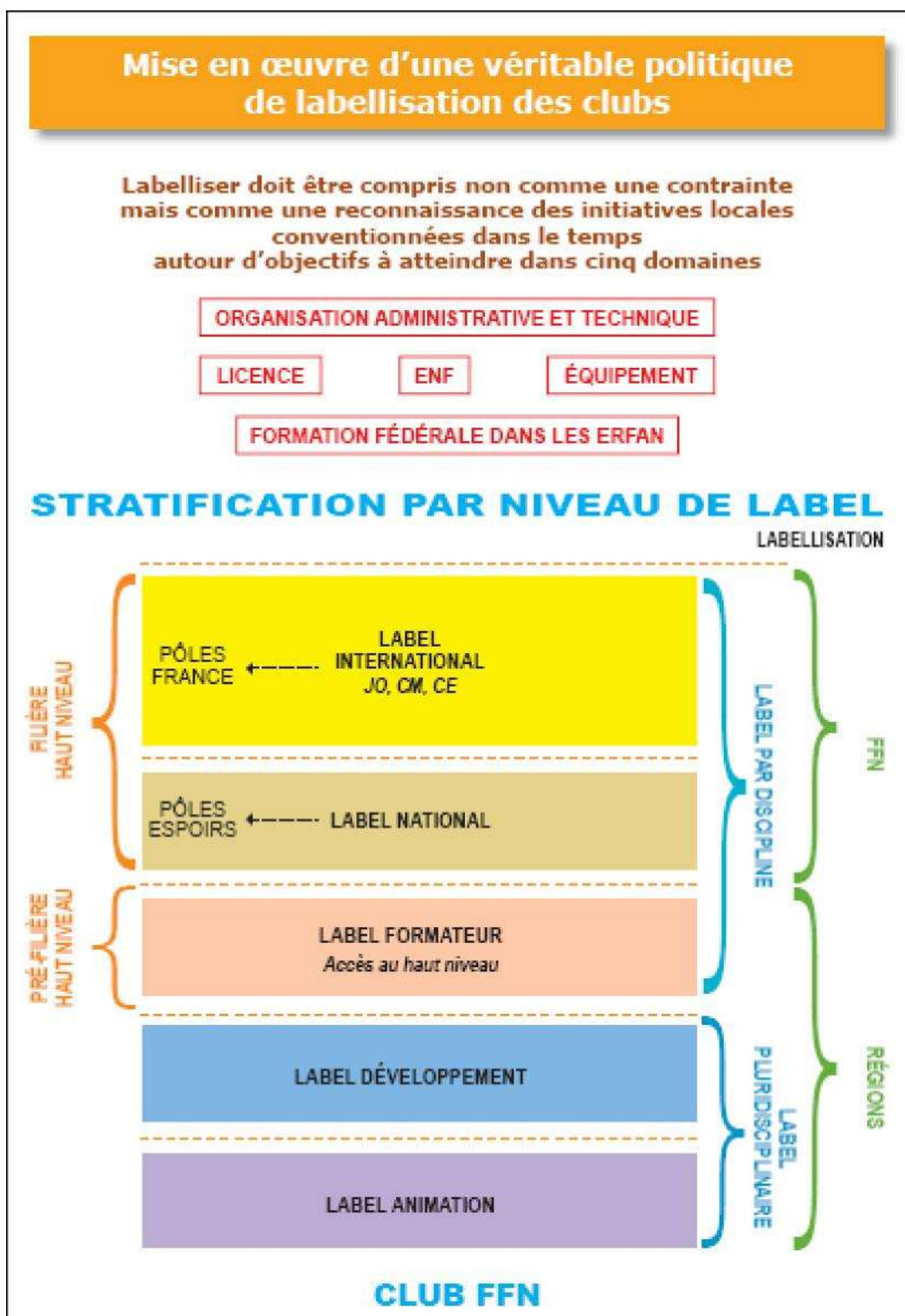
- le règlement régional fixant les modalités particulières pour le pass'compétition natation synchronisée : tenue des nageuses, support musical libre ou bande sonore pré-établie.

LES PROGRAMMES FEDERAUX

La labellisation des clubs

1 seul club de l'IRSO est labellisé à ce jour en natation synchronisée: Toulouse NS (label Formateur).

Renseignez-vous auprès de votre comité régional pour connaître les modalités de mise en œuvre de la labellisation dans votre région.



Conditions de labellisation

- ▶ Être affilié FFN.
- ▶ Encadrement technique et pédagogique.
- ▶ Tous les membres licenciés (justificatifs par la copie des formulaires de demande de subvention auprès de la collectivité).
- ▶ Groupes d'initiation et d'apprentissage.
- ▶ Équipement.
- ▶ Sécurité.

Modalités d'accès aux labels Développement et Formateur

- ▶ Le club dépose sa demande à la Région.
- ▶ Imprimé justifiant du label.

Club animation

- ▶ Natation pour tous.
- ▶ Encadrement technique et pédagogique : BF 2 et qualification fédérale.
- ▶ Sauvage, pass' sport de l'eau.
- ▶ Deux options d'animation au moins.
- ▶ Équipement adapté et disponible.
- ▶ Dynamique de service et de cohésion.

Club développement

- ▶ Éducation sportive.
- ▶ Encadrement technique et pédagogique : BF3.
- ▶ ENF.
- ▶ Organisateur : niveau départemental.
- ▶ Pass' compétition et participation à la compétition.
- ▶ Équipement : accès bassin normalif.
- ▶ Formations d'officiels.
- ▶ Dynamique de performance, de service et de cohésion.

Club formateur

- ▶ L'accès au niveau national : pré-niveau haut niveau.
- ▶ Encadrement technique et pédagogique: BF4.
- ▶ ENF.
- ▶ Champions de France de catégories d'âge.
- ▶ Équipement : accès à un bassin et des infrastructures adaptées au niveau de pratique.
- ▶ Organisateur : niveau régional.
- ▶ Formation d'officiels.
- ▶ Dynamique de performance, de formation, de service et de cohésion.

Modalités d'accès aux labels National et International

- ▶ Le club dépose sa demande à la Fédération.
- ▶ Imprimé justifiant du label.

Club national

- ▶ Accès au niveau international.
- ▶ Encadrement technique et pédagogique : BFS.
- ▶ ENF.
- ▶ Championnat de France.
- ▶ Licenciés sur les listes espoirs et jeunes.
- ▶ Formation d'officiels A.
- ▶ Organisateur : niveaux interrégional et national.
- ▶ Équipement : accès à un bassin homologué et à des infrastructures adaptées au niveau de pratique.
- ▶ Dynamique de performance, de formation, de service et de cohésion.

Club international

- ▶ Haut niveau.
- ▶ Encadrement technique et pédagogique : entraîneur expert.
- ▶ ENF.
- ▶ Licenciés sur les listes Elite et Seniors.
- ▶ Accès aux phases finales des compétitions internationales de référence.
- ▶ Formation d'officiels A, FINA ou LEN.
- ▶ Organisateur : niveaux national et international.
- ▶ Équipement : accès à un bassin homologué compatible avec l'activité internationale de référence.
- ▶ Infrastructures adaptées au niveau de pratique.
- ▶ Dynamique de performance, de formation, de service et de cohésion.

Principes généraux

- ▶ Satisfaire aux conditions minimales de labellisation avant de postuler à un niveau.
- ▶ Déposer cette demande lors de l'affiliation du club.
- ▶ Définir une période au terme de laquelle le cahier des charges devra être abouti et qui ne pourra aller au-delà de 2012.
- ▶ Elle correspondra à la mise en adéquation entre le niveau du label sollicité et le cahier des charges à remplir.
- ▶ Le tout doit faire l'objet d'un projet de développement du club.
- ▶ Chaque label caractérise l'activité du club.
- ▶ Il est décerné pour les trois premiers niveaux par les comités régionaux en accord avec le cadre technique coordonnateur.
- ▶ Pour les deux niveaux suivants, supports de la filière de haut niveau par la FFN, l'attribution se fera sur proposition du DTN.

LES PROGRAMMES FEDERAUX

La formation - Les Brevets Fédéraux

Face aux réformes successives de l'Etat et de la FFN en matière de formation, vous ne savez plus vraiment comment tout cela fonctionne: à quoi servent les Brevets Fédéraux (BF)? Comment entraîner contre rémunération? Quels sont les diplômes qui remplacent le BEESAN et le BE2? Y a-t-il des passerelles entre les formations d'Etat et les formations fédérales?

Voici quelques éléments de réponse.

Les diplômes d'Etat : eux seuls permettent d'encadrer contre rémunération!

--- **Le BNSSA** (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique)

Diplôme professionnel de niveau V du Ministère de l'Intérieur, il permet la surveillance des baignades aménagées ouvertes gratuitement au public qui répondent aux exigences d'hygiène et desécurité définies par la réglementation en vigueur. Sous certaines conditions, les titulaires de ce diplôme peuvent également assurer la surveillance des baignades d'accès payant.

- **Le BEESAN** (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif -1^{er} degré- des Activités de la Natation) est remplacé par **le BP JEPS AAN** (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport – spécialité Activités Aquatiques et de la Natation).

Diplôme professionnel de niveau IV (baccalauréat), il prépare à des emplois d'animateurs sportifs. Il permet l'organisation et l'encadrement technique des activités aquatiques et de la natation.

ATTENTION: le BPJEPS ne permet pas d'entraîner contre rémunération en natation synchronisée, mais d'animer ou encadrer les activités de la natation (dont le sauv'nage et le pass'sports de l'eau).

- **Le DE JEPS** (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) **spécialité « perfectionnement sportif »**, mention **Natation Synchronisée** est un nouveau diplôme professionnel créé au niveau III.

Diplôme d'Etat inscrit au niveau III du répertoire national des certifications professionnelles (baccalauréat + 2), il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques et sportives.

Le DEJEPS NS permet d'entraîner contre rémunération en natation synchronisée.

- **Le BEES** (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 2^{ème} degré) « natation synchronisée » est remplacé par **le DES JEPS** (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) spécialité « performance sportive », mention Natation Synchronisée.

Diplôme d'Etat inscrit au niveau II du répertoire national des certifications professionnelles (baccalauréat + 3 ou 4), il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle d'expertise technique et de direction à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques et sportives

Rappel : Il n'y a désormais plus aucune session d'examens BEESAN et BE2 d'organisés en France

Les Brevets Fédéraux: ne permettent pas directement d'encadrer contre rémunération, mais permettent de valider une partie des diplômes d'Etat, souvent coûteux:

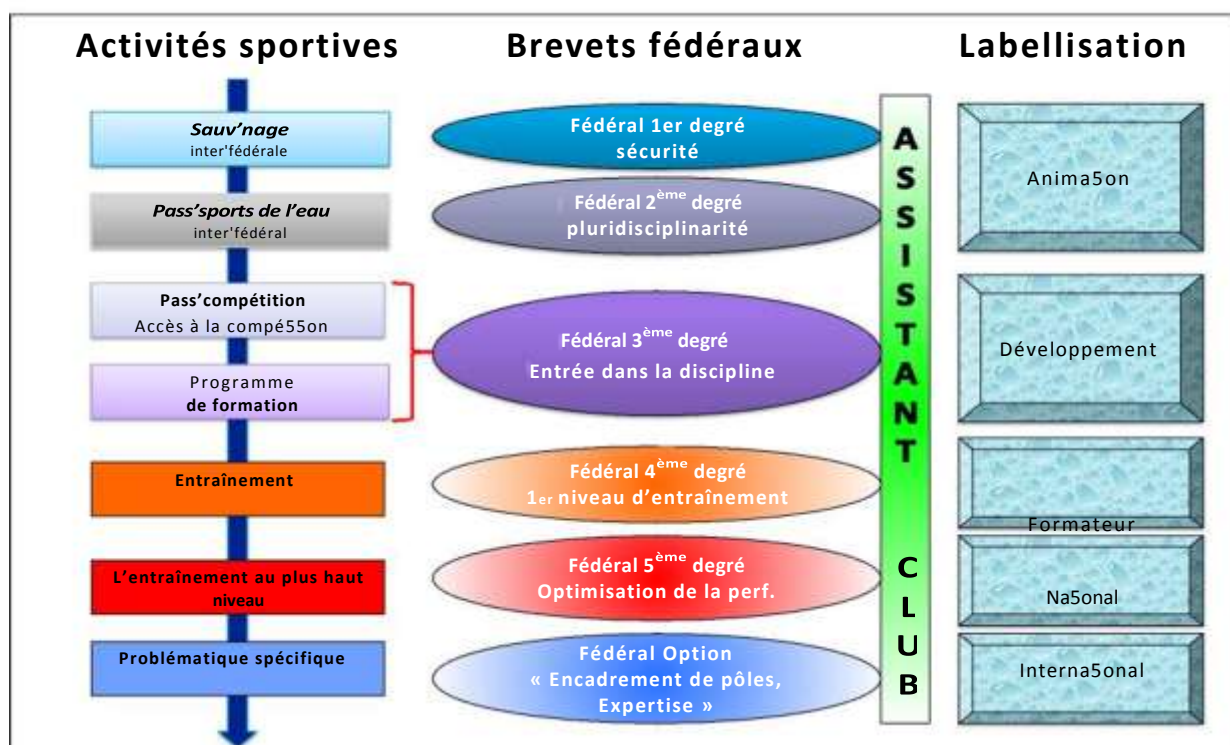
- BF1 + BF2 équivaut à 7UC sur 10 du BPJEPS I
- BF3 + BF4 équivaut à 3UC sur 4 du DE (Diplôme d'Etat) I
- le BF5 équivaut à 3UC sur 4 du DES (Diplôme d'Etat Supérieur) I

Les qualifications fédérales doivent répondre aux besoins des clubs. Les BF valorisent l'expérience des éducateurs bénévoles licenciés. Ils permettent de former aux spécificités des disciplines regroupées au sein de la FFN, d'apprendre à encadrer les pratiquants en toute sécurité. La filière des BF est fondée sur une somme de compétences à acquérir dans le temps et sur le principe de l'alternance.

- **L'Assistant Club** assiste toutes personnes certifiées, quel que soit son niveau d'intervention. Il assure l'encadrement au cours des déplacements.

- **Le BF1** : premiers apprentissages en vue d'acquérir une **natation sécuritaire** (sauv'nage)
- **Le BF2** : la découverte de toutes les disciplines sportives des activités de la natation, la **pluridisciplinarité** (pass'sports de l'eau)
- **Le BF3**:entrée dans la spécialisation, **initiation et perfectionnement** dans une discipline de la FFN (pass'compétition et programme acquisition du socle de formation)
- **Le BF4**: premier niveau **d'entraînement** dans une discipline de la FFN et **coordonnateur d'une équipe** au sein d'une même discipline (programmes développement et formation)
- **Le BF5**:**optimisation de la performance et direction technique de club**, coordonne plusieurs équipes de disciplines différentes, accession au haut niveau (programmes FINA)

RENOVATION DES DIPLOMES				
Nomenclature	Anciens diplômes	Nouveaux diplômes	Diplômes FFN	DISPENSES BF = ETAT
N V	BNSSA	SSA		
N IV	BEESAN	BP	BF1+BF2	7 UC sur 10 UC
N III		DE JEPS	BF3+BF4	3 UC sur 4 UC
N II	BEES2	DES JEPS	BF5	3 UC sur 4 UC



Les comités régionaux en lien avec leur ERFAN, organisent des formations fédérales : Assistant Club (AC), BF1, BF2...

J'invite les clubs à solliciter:

-- **Les BEESAN et BE2** pour qu'ils demandent leur équivalence aux brevets fédéraux. Ceci pour pouvoir devenir « tuteur » et former des stagiaires aux BF, ainsi que pour répondre au cahier des charges de la labellisation. A titre personnel, l'obtention d'une équivalence sur un niveau de brevet fédéral associée à un ancien diplôme d'état, permet d'ouvrir des passerelles vers les nouveaux diplômes d'état. Exemple: BEESAN (diplôme de niveau IV) + BF4 = DE JEPS (diplôme de niveau III).

ATTENTION : la date limite de demande d'équivalence a été reportée au 31 décembre 2016!

Liste des entraîneurs NS ayant déposé à ce jour des dossiers de demande d'équivalence auprès des ERFAN du sud ouest:

MIDI PYRENEES	CAPDEVIELLE BERANGERE	Equiv BF5
	DENON GARCIA MYLENE	Equiv BF5
	PIQUET FLAVIGNY ELODIE	BF5 liste d'aptitude de la DTN
	LEVY VALENSI BEATRICE	Equiv BF4
	FABRE REIXACH GAELLE	Equiv BF4
	ROCHER LUCIE	Equiv BF4
	LACAZE ANNE	Equiv BF3 /dispense et allègements BF4 à l'étude
AQUITAINE	YETKINOGLU KARINE	Equiv BF4
	ANGHELIDI MIREILLE	Equiv BF4
	WALZACK SOLENN	Equiv BF3 + formation BF4 CIAA
	CRETTE CECILIA	Equiv BF3 + formation BF4 CIAA
	NOE JENNIFER	Equiv BF3 + formation BF4 CIAA
LIMOUSIN	BOCQUET AURELIE	Equiv BF3 + formation BF4 CIAA
	MARTINEZ SYLVIE	Equiv BF3
	DUBREUIL PAULINE	Allègement formation BF3
POITOU CHARENTES	Aucune demande	

--- **leurs jeunes éducateurs synchros** pour qu'ils se forment aux premiers niveaux pluridisciplinaires des BF : **ASSISTANT CLUB, BF1 et BF2**. Ceci pour l'aspect sécuritaire (des personnes et de la pratique), mais également pour valoriser leur expérience et leur permettre à terme de valider une partie des diplômes d'Etat, souvent coûteux:

- o le BF2 équivaut à 7UC sur 10 du BPJEPS!
- o le BF4 équivaut à 3UC sur 4 du DE (Diplôme d'Etat)!
- o le BF5 équivaut à 3UC sur 4 du DES (Diplôme d'Etat Supérieur)!

La formation est un enjeu majeur pour le développement de notre discipline dans le sud ouest. *A terme il serait souhaitable que nous puissions organiser au moins 1 BF3 natation synchronisée dans l'interrégion, de manière à pouvoir développer et renouveler notre effectif d'entraîneurs localement.*

1 Formation locale = des frais moindres de formation ET un vivier plus important d'entraîneurs en voie de professionnalisation.

A titre d'exemple en Aquitaine:

DIPLOME D'ETAT	FORMATION ERFAN
BP JEPS AAN = 10 UC	BF2 donne l'équivalence de 7 UC du BP JEPS AAN
Coût : environ 5000 euros	Coût du BF1 + BF2: 1200 euros
Durée: 1 année entière à temps complet	Durée: 10 week end de formation sur 2 ans
Age : 18 ans	Age: à partir de 15 ans

Renseignez-vous auprès des ERFAN et comités pour connaître les contenus, coûts, dates et lieux de formation.

Le suivi des jeunes nageuses en IRSO

1. Objectifs

Depuis plusieurs années, l'Interrégion met en place des dispositifs pour suivre et accompagner le développement de nageuses détectées.

Il concerne des nageuses jeunes et déjà performantes à travers des circuits balisés.

Ces choix d'accompagnements se portent sur:

- Un suivi des nageuses cibles du socle de formation, en cycle 2
- Un suivi des nageuses Espoirs FINA

2. Nageuses concernées

--- Nageuses développement: **nées en 2003 et avant**

--- Nageuses formation : **nées en 2002 et avant**

Les critères d'âge seront éventuellement revus en fonction de l'étude des positionnements des clubs, si la population ciblée est jugée insuffisante. Les clubs seront avertis si tel est le cas, d'ici la fin de l'année 2013.

- Nageuses espoirs évoluant au niveau interrégional, national ou élite.
Seules les nageuses nées entre 2000 et 2002 seront concernées par la sélection au stage interrégional d'été. Les nageuses de dernière année espoirs (1999) seront concernées par le suivi tout au long de la saison (stage MP et compétitions)

3. Actions programmées dans l'inter région

a. La finale interrégionale Jeunes

Répondre aux exigences de ce circuit interrégional, permet de garantir un accès à court terme au Circuit FINA espoirs de façon performante, puisqu'obtenir son Cycle 2 Formation à l'âge de 12 ans maximum, permet de pouvoir évoluer ensuite en FINA Espoirs pendant 3 saisons minimum.

Cette compétition sert donc de base d'évaluation et de confrontation de notre future population FINA

b. Le challenge interrégional espoirs

C'est une étape interrégionale de préparation pour les compétitions d'été nationale ou élite de fin de saison. Cette compétition peut également servir de balise dans la formation des jeunes nageuses espoirs, notamment en épreuve de solo.

c. Le stage interrégional d'été 2014

Les stages constituent un moment essentiel dans la formation des nageuses. Ils permettent à des nageuses de clubs différents de se confronter, de s'observer, de se connaître, à travers un moment d'entraînement commun. Ce sont des moments importants dans la carrière d'une nageuse. Ce contexte leur permet souvent de dépasser leurs limites. C'est une des raisons pour lesquelles, il nous paraît essentiel, que leur entraîneur en soit le témoin. Cela permet à la fois, à l'entraîneur, de pouvoir évaluer sa nageuse dans un contexte qui la pousse à se dépasser, mais aussi, de l'évaluer par rapport à des nageuses d'autres clubs sur un niveau général souvent plus homogène, que dans son environnement quotidien. L'entraîneur peut également découvrir sur ces stages, d'autres techniques et méthodes d'entraînement.

La sélection se fera d'après les résultats de la finale interrégionale Jeunes et du challenge espoirs (seules les nageuses espoirs nées entre 2000 et 2002 seront concernées par la sélection).

Les dates, lieux et contenus seront déterminés en cours de saison.

La formation en IRSO

Chaque commission régionale détermine son propre plan de formation, en lien avec l'ERFAN dont elle dépend:

- Formation ENF3: formation d'évaluateur et d'assistant-évaluateur au pass'compétition natation synchronisée,
- Formation initiale et recyclage des officiels,
- Formation initiale et continue des entraîneurs au travers de stages, de rencontres...

Calendrier des formations dans l'interrégion pour la saison 2013/2014 :

6 octobre 2013: Formation complémentaire partie spécifique, pour les demandes d'équivalences aux brevets fédéraux 3, 4 et 5 en natation synchronisée. Lieu: ERFAN MP

19 et 20 octobre 2013 : Colloque IRSO, Formation continue des entraîneurs et recyclage des officiels (sur le socle de formation).

Thème : formation des jeunes nageuses et nouveaux parcours à sec

Lieu : centre CHEOPS à Limoges

16 novembre 2013 (matin) : Formation des entraîneurs et des juges sur les nouvelles figures obligatoires espoirs et juniors (réunion de jury)

Lieu : piscine Alban Minville

Cette formation précède la compétition IRSO de la Journée d'Automne

17 novembre 2013 (journée): Stage solo pour les nageuses qualifiées au championnat de France Hiver Elite, avec leurs entraîneurs.

Formation/Stage organisé en continuité de la Journée d'Automne.

1^{er} et/ou 2 mars 2014: Formation des juges B et C (formation initiale + recyclage sur les nouveaux éléments FINA)

Lieu : Midi Pyrénées

Stage interrégional d'été:

Dates et lieu envisagés: du dimanche 13 au vendredi 18 juillet 2014 au CREPS de Poitiers.

Ce stage est ouvert à toute personne (entraîneur ou officiel) souhaitant venir se former sur l'entraînement des jeunes nageuses (préparation physique, technique de ballet, figures imposées, répertoire de ballets).

CONTACTS

COMITE MIDI PYRENEES: 72 rue Riquet – Bat B – 31000 TOULOUSE --- Tél. (1) : 05.61.62.61.92 | Tél. (2) : 06.80.06.15.46 --- comite@m pffn .fr

Président: Bernard DALMON

Cadre technique coordonnateur: François Huot Marchand

Cadre technique fédéral : Cédric Benacquista

COMMISSION REGIONALE MIDI--PYRENEES

NOM	PRENOM	CLUB	FONCTION	OFFICIEL	TEL1	MAIL
KITEGI	CHRISTINE	Col NS	Présidente de la commission régionale NS V P comité régional MPN		06 88 18 62 68	chris.kitegi@orange.fr
CLERC	PATRICK	TNS	Référent informatique régional (compétitions et résultats)		06 45 51 91 19	patrick.clerc17@orange.fr
LACAZE	JACQUELINE	MN82	Responsable de la formation et du suivi des juges NS	A	06 98 75 47 97	jacqueline.lacaze@bbox.fr
BOURGEAIS	PATRICIA	Col NS	Gestionnaire NS du site internet régional Référent organisation compétitions		06 79 26 85 79	pabourgeais@airfrance.fr
FEUILLERAT	STEPHANIE	TNS	Membre CD Référent organisation compétitions		06 87 71 73 65	stephanie.feullerat@cirter.com
CAPDEVIELLE	BERANGERE	TNS	BE2 / Référent régional ENF Référent règlements FINA	B	06 66 27 00 20	berangereandres@hotmail.com
PIQUET	ELODIE	Col NS	BEESAN Référent règlements FINA	B	06 74 29 02 17	elodiepiquet.uscns@yahoo.fr
GRIMAUD	ANNE--ROSE	Col NS	Référente régionale DANSE / DE Danse	Danse	06 45 50 08 45	anne--rose.grimaud@orange.fr
L EVY VALENSY	BEATRICE	TNS	BEESAN – adjointe régionale pour les juges JO et D	B	06 19 51 60 16	ba974@hotmail.fr
ROCHER	LUCIE	Col NS	BEESAN – adjointe régionale pour les juges JO et D	B	06 63 02 77 67	lucie_ang@yahoo.fr
TULLIEZ	CECILE	Col NS	BE2 Référente règlements des programmes du Socle		06 31 31 93 78	tulliezcecile@hotmail.com
BALDY	ANAIS	CN	Membre	D	06 71 90 16 84	baldyanais@msn.com
LAPORTE	CAROLINE	CN	BEESAN Membre	B	06 85 32 31 40	carolinehugon@yahoo.fr

COMITE POITOU CHARENTES : 2 allée de la Chenevière – Appt 24 – 86000 POITIERS --- Tél. : 05.49.46.10.17 --- poitou---charente---natation@wanadoo.fr

Président : Jimmy Persigant

Cadre technique coordonnateur: Philippe Barrière

COMMISSION REGIONALE POITOU CHARENTES

NOM	PRENOM	CLUB	FONCTION	OFFICIEL	TEL1	MAIL
BALS AUX	MARIE	ASPTT POITIERS	Présidente de la commission régionale		06 11 41 76 80	mariebalsaux@hotmail.com
CHAPUZET	SANDRINE	ELLES ET L'EAU	Référent des officiels	B	06 50 17 43 48	chapuzets@yahoo.fr
JOURDANAS	EMILIE	ASPTT POITIERS	Organisation des stages régionaux		06 76 36 47 09	lixlny@hotmail.fr
BAZIREAU	BRUNO	ASPTT POITIERS		C	06 79 71 08 05	bruno.bazireau@cegetel.net

COMITE AQUITAINE : 161 rue Judaïque – 33000 BORDEAUX --- Tél. (1) : 05.56.98.77.34 | Fax : 05.56.98.08.63 --- ffnatation.aquitaine@wanadoo.fr

Présidente : Hélène Tachet des Combes

Cadres techniques: Véronique Stéphan, Jean---Louis Morin et Annie Durieu

COMMISSION REGIONALE AQUITAINE

NOM	PRENOM	CLUB	FONCTION	OFFICIEL	TEL1	MAIL
MELLOT	LARA	PESSAC NS	Présidente de la commission régionale		06 29 65 71 56	laramellot@yahoo.fr
ANGHELIDI	MIREILLE	PESSAC NS	Responsable des officiels (principal) en Aquitaine et Poitou Charentes	A	06 87 95 01 53	mireille.anghelidi@wanadoo.fr
YETKINOGLU	KARINE	GB	Responsable technique / Organisation des stages régionaux / ref ENF3	A	06 87 09 91 16	karineyetkinoglu@hotmail.com
MELLOT	DAVID	PESSAC NS	Ref site internet régional et Ref informatique régional			dmellot33@yahoo.fr
DUPHIL	LAURENCE	SIRENES	Secrétariat des compétitions			jefflau.duphil@free.fr
BONNET	BARBARA	SIRENES	Secrétariat des compétitions			barbarabonnet33@yahoo.fr

COMITE LIMOUSIN : Maison régionale des sports – 142 av Emile Labussière – 87100 LIMOGES --- Tél. : 05 87 21 31 57 ou 06 86 79 79 64

natation---limousin---secretariat@orange.fr

Président : Armand Dutheil

Cadre technique coordonnateur: Anne Citerne

COMMISSION REGIONALE LIMOUSIN

NOM	PRENOM	CLUB	FONCTION	OFFICIEL	TEL 1	MAIL
FAVREAU	NATHALIE	DAUPHINS AIXOIS	Présidente de commission/ Entraîneur/ responsable adjoint des officiels (JO et D)	B	06 23 20 40 79	nathaliefavreau@sfr.fr
MARCHAT (PINEAU)	NOEMIE	DAUPHINS AIXOIS	Entraîneur	C B ex	06 23 79 81 97	noemie171@hotmail.com
CROIZE	CAMILLE	CNB	Entraîneur	D C ex	06 45 71 31 08	camilliou19@hotmail.fr
NARDOT	CHRISTINE	DAUPHINS AIXOIS	SECRETAIRE COMPETITION			c.nardot@orange.fr
BARRE	MAÏTE	CNB	entraîneur	D		benjamin.barre@hotmail.fr
LEVEQUE	NATHALIE	DAUPHINS AIXOIS	Présidente des dauphins Aixois			psychomotricite.leveque.nat@gmail.com
SAUVAGE	AMELIE	CNG	ENTRAINEUR	D		amelie.sauvage87@orange.fr
LAMARQUE	VANESSA	TARBES	RESPONSABLE DES OFFICIELS	A		vanessa.lamarque65@laposte.net

Rappels réglementaires

1. Prévention et lutte contre le dopage

Contrôle Anti dopage : De nouvelles dispositions de lutte antidopage sont entrées en vigueur le Vendredi 21 Janvier 2011 et mises en place par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD). Elles définissent dès à présent, que les contrôles inopinés à l'entraînement et/ou en compétition peuvent être de type urinaire ou sanguin.

C'est particulièrement cette dernière disposition qui doit retenir votre attention. Dans ce cadre, si des contrôles de cet ordre sont effectués, il est impératif, pour les nageuses et nageurs mineurs, de disposer d'une autorisation parentale de prélèvement sanguin.

Par conséquent, **le club doit se garantir** que chaque nageuse et nageur mineur soit en permanence en possession de cette autorisation parentale de prélèvement sanguin dûment signée (formulaire disponible auprès de votre Comité Régional).

Chaque athlète mineur devra alors, avoir sur lui, lors de tout déplacement en stage ou en compétition, une copie de cette autorisation ainsi que sa Carte d'Identité Nationale et sa Licence Fédérale.

Attention ! L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

Produits dopants. Lorsqu'un sportif licencié à la FFN a recouru à un traitement médical avec des produits inscrits sur la liste des produits dopants, et qu'il souhaite participer à une compétition, il doit répondre à des procédures d'autorisation d'utilisation à des fins thérapeutiques (AUT), ou déclaration d'usage. Si ce sportif est inscrit dans un pôle ou sur liste de Haut Niveau, il peut aussi être contrôlé lors de ses entraînements.

Vous retrouverez le **guide de l'utilisateur** sur le lien <http://www.aflid.fr/interieur.php?page=19>

Vous avez un doute? Un numéro vert: 0 800 15 2000

Une équipe de professionnels vous répond directement de manière anonyme et gratuite (depuis un poste fixe).

Un site internet : www.dopage.com : Un moteur de recherche pour savoir si le médicament est inscrit sur la liste.

2. Encadrement des clubs

La loi : Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, **les titulaires d'un diplôme**, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification, garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considéré.

Obligation de déclaration : Tout éducateur diplômé doit, avant de commencer une activité professionnelle, se déclarer auprès de la préfecture de son département, via la D.D.C.S. (anciennement D.D.J.S.). Il suffit d'en faire la demande auprès de la D.D.C.S. et de la renouveler tous les 3 ans. Cette déclaration est obligatoire pour chacun des diplômes obtenus.

Déclaration de l'employeur : Être déclaré et assuré pour l'encadrement des A.P.S. contre rémunération est essentiel. Qu'il s'agisse d'une association à but non lucratif ou d'une société privée, l'employeur se doit de déclarer et de salarier ses éducateurs afin qu'ils cotisent à la Sécurité Sociale, à une caisse de Retraite et aux Assedic. Il doit également souscrire une assurance responsabilité civile pour ses adhérents, son ou ses salariés ainsi que pour ses locaux.

Révision CAEP MNS : un BEESAN n'a pas le droit d'enseigner s'il n'a pas validé son CAEP MNS tous les 5 ans (se renseigner des formations mises en place au sein des DDCCS)

Pour tout renseignement et conseils, contactez votre DDCCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

3. Déclaration de stage

Lorsqu'une association organise un stage avec hébergement accueillant des mineurs, il doit faire une déclaration auprès de la DDCCS du département de domiciliation de la structure organisatrice. **L'état réglemente tout « accueil collectif avec hébergement d'au moins 7 mineurs dès la première nuit d'hébergement en dehors du domicile familial ».** Ils sont considérés comme des « séjours spécifiques » (Arrêté du 1er août 2006) = séjours sportifs organisés, pour leurs licenciés mineurs par les fédérations sportives agréées, Comités départementaux et clubs affiliés si le séjour entre dans le cadre de leur activité.

La réglementation concerne des enfants de 6 ans ou plus. Les 2 règles principales:

- **Encadrement :** Au moins 2 cadres avec une qualification selon norme ou réglementation relatives à l'activité principale du séjour, dont un directeur de stage par une personne majeure responsable avec une qualification selon norme ou réglementation relatives à l'activité principale du séjour.
- **Déclaration et conditions :** les séjours sportifs sont déclarés au titre de l'année scolaire; la période couverte expire la veille du premier jour de l'année scolaire suivante. La fiche complémentaire CI-3 est renseignée:
 - un mois avant le début de chaque accueil avec hébergement d'une durée > 3 nuits organisé pendant les vacances scolaires,
 - tous les 3 mois et au plus tard 2 jours ouvrables avant le début de chaque trimestre pour les autres accueils.

Seuls, ne sont pas concernés par les dispositions réglementaires applicables aux accueils collectifs de mineurs: les déplacements et hébergements ayant pour objet la participation aux compétitions sportives (Instruction 06-192 JS du 22 novembre 2006). Prenez contact avec votre DDCCS ou DDCCSPP !

QUALIFICATIONS DES CLUBS DE L'INTERREGION SUD OUEST SUIVANT LES RESULTATS DE LA SAISON PASSEE

(se référer au tableau de positionnement de début de saison)

FI Espoir: 13 nageuses / Julie Miguères, Oceane Tricard Maubacq, Mathilde Noel, Clara Valiente, Lalanne Margaux, Emma Bechard, Manon Disbeaux, Marine Couvenhes, Lorie Choupas, Perrine Manaute, Lalie Porlier, Alais Cavasa, Julie Chanaud.

Barrage solo espoir : pas de nageuse de l'IRSO qualifiée

Elim solo espoir : pas de nageuse de l'IRSO qualifiée

FI junior: 3 nageuses / Sophie Gordon, Anna Richerol, Nina Escribano.

Barrage solo junior : Pas de nageuse de l'IRSO qualifiée

Elim Solo junior: 1 nageuse / Cynthia Hipolito

Solo technique senior: 3 nageuses / Elise Thalineau, Julie Gonzalez et Cathy Caubet

CHAMPIONNATS DE France HIVER ELITE 2013

Colomiers NS : 1 équipe espoirs, 1 duo junior, 1 équipe juniors, 1 combo TC, 1 duo technique senior, 1 duo libre seniors

Pessac NS: 1 duo technique seniors

CHAMPIONNATS DE France ETE ELITE 2014

Colomiers NS : 2 duos espoirs, 1 équipe espoirs

Toulouse NS : 2 duos espoirs, 2 équipes espoirs, 1 équipe juniors, 1 combo TC

Girondins de Bordeaux: 1 équipe juniors, 2 combos TC

CHAMPIONNATS DE France ETE NATIONAL 2014